

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

RS VIVO Model Sand

UFI: 5410-R0R8-H00Q-E6HW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Résine photopolymérisable pour la fabrication additive de modèles dentaires

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Rapid Shape GmbH

Rue: Römerstrasse 21

Lieu: 71296 Heimsheim

Téléphone: +49 (0) 7033/309878-0

Téléfax: +49 (0) 7033/309878-40

E-mail (Interlocuteur): info@rapidshape.de

Internet: http://rapidshape.de

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diméthacrylate d'uréthane (UDMA)

résine-acrylique

résine acrylique

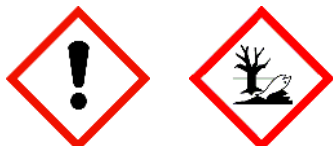
oxyde de phosphine

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 2 de 12

P501

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de peroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de résines acryliques et initiateurs

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)			50 - 70 %
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H317 H411			
	résine-acrylique			< 30 %
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
	résine acrylique			< 10 %
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H317 H411			
5187-23-5	5-ethyl-1,3-dioxane-5-methanol			1 - < 5 %
	Eye Irrit. 2; H319			
	oxyde de phosphine			1 - < 5 %
	Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 4; H317 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
72869-86-4		diméthacrylate d'uréthane (UDMA)	50 - 70 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
		résine-acrylique	< 30 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
		résine acrylique	< 10 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
5187-23-5		5-ethyl-1,3-dioxane-5-methanol	1 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
		oxyde de phosphine	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 3 de 12

Indications générales

Consulter un médecin en cas de malaise. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

Après inhalation

Consulter un médecin en cas de malaise. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Produits de décomposition dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Pour les quantités importantes : recueillir mécaniquement (pomper). Petites quantités et/ou résidus : Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 4 de 12

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Veiller à un apport d'air frais.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température de 4 °C à 25 °C. Un fort dégagement de chaleur est possible lors de la polymérisation de la substance.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,3 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)	
Eau douce	0,01 mg/l	
Eau de mer	0,001 mg/l	
Sédiment d'eau douce	4,56 mg/kg	
Sédiment marin	0,46 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	3,61 mg/l	
Sol	0,91 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Les gants de protection doivent être changés régulièrement, en particulier après contact intensif avec le produit. Il est impératif de choisir un type de gants de protection adapté à chaque poste de travail.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 5 de 12

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	doré marron
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été vérifié. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de peroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'action de la lumière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température de 4 °C à 25 °C. Un fort dégagement de chaleur est possible lors de la polymérisation de la substance.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 6 de 12

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Agent réducteur, Métaux lourds, Acides, alcalies (bases).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	OECD 402	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l			
	résine-acrylique				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OCDE 402
	résine acrylique				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	OECD 423	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	OECD 402	
5187-23-5	5-ethyl-1,3-dioxane-5-methanol				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
	oxyde de phosphine				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (diméthacrylate d'uréthane (UDMA); résine-acrylique; résine acrylique; oxyde de phosphine)

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 7 de 12

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10,1	96 h	Danio rerio	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>0,68	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1,2	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	résine-acrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	34 mg/l	72 h		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	20 mg/l	48 h		OECD 202
	résine acrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,65	96 h	Danio rerio	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,36	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
5187-23-5	5-ethyl-1,3-dioxane-5-methanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Danio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2466	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	oxyde de phosphine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	(> 0,09)	96 h	Danio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>0,26	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	(> 1,175)	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 9 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)			
	Biodégradation	22 %	28	OECD 301 F
	résine acrylique			
	OECD 301 F	27 %	56	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
5187-23-5	5-ethyl-1,3-dioxane-5-methanol			
		> 90%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	oxyde de phosphine			
	OECD 301 B	1 %	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 10 de 12

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLIC RESIN)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

SV 375: Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés d'une quantité nette ne dépassant pas 5 litres de liquides ou d'une masse nette ne dépassant pas 5 kg de solides par emballage simple ou combiné, ne sont pas soumises aux autres dispositions de l'ADR, à condition que les emballages répondent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLIC RESIN)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLIC RESIN)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	274, 335, 969
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-F

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 11 de 12

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLIC RESIN)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	A97 A158 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

A 197 : Ces matières ne sont pas soumises à d'autres dispositions du présent Règlement lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés dont la quantité nette par emballage simple ou intérieur ne dépasse pas 5L pour les liquides et dont le poids net ne dépasse pas 5kg pour les matières, à condition que les emballages répondent aux prescriptions générales des 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	ACRYLIC RESIN

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RS VIVO Model Sand

Date de révision: 17.03.2025

Code du produit: RS006192

Page 12 de 12

Abréviations et acronymes

Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)